



ÉTABLISSEMENT
CONVENTIONNÉ



aefe

Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger

LYCEE FRANCAIS INTERNATIONAL JACQUES PREVERT D'ACCRA LBG
PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE TENUE LE LUNDI 6 JUN 2022 À 17H30 AU LYCÉE
FRANÇAIS, RUE BATHUR, EAST LEGON ACCRA

Présents:

1. Mme Sophie Bailly-Bechet, Présidente
2. M. Wissam Raad, Vice-président
3. Mme Nachula Wilson, Trésorière et membre du conseil d'administration
4. M. Cyrille Lemée, membre du conseil d'administration
5. Mme Enyonam Dagadu, Vice-Trésorière et membre du conseil d'administration
6. M. Krishan Kapoor, membre du conseil d'administration

Excusés:

7. Mme Emma Tarrant, membre du conseil d'administration
8. Mme Nadine Colin, membre du conseil d'administration

Également présents :

1. M. David Ballieu, Provisieur
2. Mme Sylvie Bourget, Directrice financière
3. M. Florent ENGELMANN, Conseiller de coopération, Ambassade de France
4. Mme Sako, Directrice de l'école primaire
5. M. Francis Takyi pour le commissaire aux comptes
6. M. Babacar Barry pour le secrétaire et conseiller juridique

Membres:

La liste de présence des membres de la LFIA est annexée au présent procès-verbal.

Ouverture:

La séance a été ouverte par la Présidente à 17 h 30. Il a été noté qu'à la suite de la réunion convoquée le 30 mai 2022 à laquelle le quorum n'avait pas été atteint, conformément aux statuts du LFIA, le quorum a été déclaré présent pour la réunion reconvoquée.

Une copie de la **convocation** de la réunion a été produite à la réunion et, avec le consentement de tous les membres présents, la convocation a été considéré lu.

Les procurations présentées pour la réunion sont annexées au présent procès-verbal.

1. EXAMINATION ET, EN CAS D'APPROBATION, APPROBATION DES ÉTATS FINANCIERS AUDITÉS DU LYCEE FRANCAIS INTERNATIONAL D'ACCRA

Les états financiers audités de LFIA, envoyés à tous les membres avant la réunion, ont été présentés par M. Francis Takyi pour le commissaire aux comptes. Le commissaire aux comptes a noté qu'au 31 décembre 2021, le fonds accumulé de la LFIA avait augmenté de €353 329, passant de €1 798 444,00 à €2 151 473. Le commissaire aux comptes a confirmé selon son opinion les états financiers audités présentent une image fidèle des comptes de la LFIA.

Les membres ont examiné la résolution selon laquelle le bilan audité au 31 décembre 2021 et l'état du compte de profits et pertes pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 et le rapport des



administrateurs et le rapport du commissaire aux comptes soient reçus et adoptés, et qu'ils sont résolus à approuver les états financiers audités du LFIA pour la période prenant fin le 31 décembre 2021. La motion a été proposée par la trésorière Mme Nachula Wilson et appuyée par M. Wissam Raad, vice-président.

Le Président a ensuite invité les membres à poser leurs questions sur les comptes audités. Par la suite, certains membres ont entamé des discussions et présenté leurs questions. La Trésorière ayant expliqué la différence entre le fonds accumulé, la trésorerie et les soldes bancaires, les membres ont adopté la résolution proposée pour recevoir et adopter les états financiers audités de LFIA pour la période prenant fin le 31 décembre 2021, avec une abstention.

2. RECEVOIR UN RAPPORT DES COMPTES DE GESTION DE LFIA

La trésorière, Mme Nachula Wilson, a confirmé que les comptes de gestion avaient été envoyés à tous les membres avant l'assemblée. Elle a indiqué que les activités liées aux frais de scolarité et aux revenus avaient enregistré une augmentation annuelle entre 2020 et 2021. Ensuite, les charges ont également augmenté, passant de €3.968.000 en 2020 à €4.557.478 en 2021, en raison du paiement au cours de la période des indemnités de fin de service des employés, de la contribution de 6% des frais de scolarité à l'AEFE tenant compte de l'augmentation des effectifs et des frais généraux et administratifs. Au 31 décembre 2021, les soldes de trésorerie et bancaires de la LFIA s'élevaient à €1 080 061,00. Elle a donc conclu que le LFIA est en bonne situation financière.

Certains membres ont demandé si les sommes approuvées pour les dépenses lors de l'assemblée générale de novembre 2021 sur le projet de cantine avaient effectivement été utilisées. En réponse, la trésorière a expliqué que les dépenses ont été approuvées pour utilisation en 2022 et seraient déclarées à la fin de l'exercice.

À la question de savoir pourquoi la provision pour prime de retraite avait augmenté au cours de la période visée par le rapport, la trésorière a expliqué que la provision n'ayant pas été ajustée en 2020, il y a donc eu un rattrapage de 2020 et une actualisation de 2021 ce qui explique la nette augmentation de cette provision.

Questions diverses

MISE À JOUR EXPANSION DE L'ÉCOLE :

M. Krishnan Kapoor et M. Cyrille Lemée, au nom du Conseil d'administration, ont présenté une mise à jour du projet de l'expansion de l'école. M. Lemée a informé l'assemblée que, bien qu'il eut précédemment été approuvé un déménagement hors site des classes des maternelles, les bâtiments identifiés pour ce déménagement n'ont pas donné satisfaction lors de l'inspection des structures porteuses par un cabinet spécialisé. De plus, malgré les efforts concertés du conseil d'administration et de certains membres professionnels dans le secteur immobilier, aucun terrain ou bâtiment correspondant aux besoins de l'établissement n'a pu être trouvé à un prix abordable compte tenu des fonds disponibles et des potentielles capacités de financement de l'établissement. Par conséquent et dans la continuité de la résolution rappelée par les membres de la commission infrastructure, ladite commission poursuit l'élaboration du master plan de l'établissement en considérant une capacité d'accueil de 1 200 élèves tout en



respectant les normes et recommandations AEFÉ ainsi qu'en s'assurant des bonnes conditions de vie, d'enseignement et de sécurité dans l'établissement.

En présentant le master plan, M. Kapoor a expliqué que la vision proposée était planifiée en trois phases. La phase 1 consisterait à la construction d'un bâtiment de 4 ou 5 niveaux pour abriter l'école secondaire. Il a été indiqué que ce master plan avait été élaboré avec la contribution de l'administration de l'école et de M. Yan Cheron, consultant qui avait déjà été approuvée par les membres du conseil. D'autres consultations avec toutes les parties prenantes, à savoir les enseignants, les élèves et les parents, seront proposées courant juin/juillet 2022 de façon à partager les détails techniques et les estimations (budget, délais...) de ce projet, mais aussi dans l'objectif de collecter les retours d'expériences et tous commentaires susceptibles de permettre l'amélioration de cet avant-projet avant l'approbation d'un plan final envisageable lors de la prochaine AGO. La phase 2 engloberait le réaménagement des installations de la maternelle. La phase 3 comprendrait le réaménagement d'un bloc administratif pour l'école.

Les membres ont demandé à savoir pourquoi le conseil d'administration envisageait d'accueillir 1 200 étudiants compte tenu de l'espace limité disponible sur les lieux. Il a été expliqué qu'il s'agissait d'un master plan portant sur le plus grand nombre d'étudiants possible sur le site. En outre, il a été noté que la LFIA n'avait aucune exclusivité dans l'enseignement des programmes d'études Français au Ghana. Le LFIA a connu un taux de croissance de 10% au cours des 3 années précédentes. Par conséquent, il était également nécessaire de noter que si l'école n'était pas en mesure de répondre à la demande croissante, il était prévisible qu'une école concurrente puisse s'établir à Accra, mettant en question le développement de l'école.

AUTRES QUESTIONS :

Des questions ont également été soulevées sur les raisons pour lesquelles les employés recrutés localement n'avaient pas bénéficié d'une augmentation des salaires compte tenu de la situation économique actuelle du pays. Compte tenu de l'audit imminent de la Ghana Revenue Authority (l'autorité fiscale du Ghana), une réponse a été reportée. Il a également été rappelé qu'un audit est en cours par un cabinet externe de ressources humaines qui permettra d'avancer sur le sujet.

Il a cependant été précisé, qu'une assemblée générale n'était en aucun cas la plateforme pour aborder le sujet des salaires des employés, une commission spécifique y est dédiée.

Aux questions à savoir pourquoi le Conseil d'administration a fait le choix de recruter un cabinet RH, la présidente a répondu qu'un des objectifs du Conseil est de professionnaliser la structure à tous les niveaux afin que le LFIA soit accompagnée au mieux dans sa gestion par des professionnels connaissant parfaitement le terrain, les réglementations et droits locaux.

En réponse aux objections soulevées quant à la pertinence d'utiliser une assemblée générale comme forum pour répondre aux questions des employés, les termes et conditions de la nomination du secrétaire de la société, les services de restauration à l'école et à d'autres, les membres ont été invités à adresser leurs questions sur ces sujets à l'administration de l'école pour réponse.



ÉTABLISSEMENT
CONVENTIONNÉ



aefe

Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger

Le directeur a annoncé qu'un bulletin informatif sera lancé afin de mieux tenir les parents informés des questions touchant l'établissement. Il a ensuite présenté Mme Coulibaly aux membres en tant que la nouvelle chargée de la communication.

Les débats étant clos et l'ordre du jour épuisé, la présidente a déclaré l'assemblée close à 21h40.

.....1 juillet 2022.....

Présidente
(Date)

.....
Secrétaire